



Violence volontaire sur ascendant

Par **SEILLER CAROLE**, le **25/07/2018** à **02:07**

Bonjour

J'ai été victime de violence volontaire. ITT 3 jours.

Mon fils âgé de 20 ans est l'auteur de cette violence.

Il est étudiant et vit à domicile parental. Il ne dispose d'aucun revenu. Sa violence est due surtout par son addiction aux jeux vidéos.

Désireuse initialement de porter plainte contre lui (lorsque j'ai appelé la police), je n'ai finalement pas porté plainte lors de ma déposition au commissariat de police.

Il doit se présenter devant le tribunal correctionnel de Paris le 2 novembre.

J'ai été invitée à me présenter le 2 novembre mais à cette date je serai à l'étranger. Je ne peux annuler ce déplacement.

Mes questions :

- quelles sont les conséquences si je ne suis pas présente à l'audience ?
- qu'encourt mon fils ? des travaux d'intérêt général puisqu'il n'est pas solvable ? une obligation de consulter un psychologue ?
- aura-t-il ensuite un casier judiciaire ?

Je vous remercie pour votre réponse et les renseignements que vous m'apporterez.